

*Krystyna Antkowiak*  
Université de Łódź

## **LA MISÈRE ET LE RIRE DANS LA POÉSIE DE FRANÇOIS VILLON**

François Villon est considéré comme un poète dont l'œuvre marque le point de départ de la poésie moderne, c'est-à-dire celle qui est l'expression de la personnalité du poète et qui est faite avec sa vie. Il n'en était pas toujours ainsi : à ses origines, la poésie française se caractérisait par son impersonnalité – longtemps le poète demeurait celui qui exprimait la pensée universelle. C'était vrai même pour la poésie d'amour qui ne faisait que développer des thèmes invariables.

Ce n'est qu'au XIII<sup>e</sup> siècle qu'il était possible de deviner derrière un poète l'homme dont la vie, à un certain point, expliquait l'œuvre. Au XIII<sup>e</sup> siècle, Jean Bodel d'Arras, exilé de sa ville natale à cause de la maladie, exprimait dans ses poèmes son amertume et ses regrets. Rutebeuf n'a pas hésité à tracer le triste tableau de son existence et n'avait pas honte d'avouer que c'était sa passion du jeu qui le ruinait.

Il est à noter que ce n'était pas le chagrin d'amour qui, dans les deux cas, faisait parler sincèrement, mais la misère matérielle ou bien une maladie qui excluait de la société. Au XIV<sup>e</sup> siècle, Christine de Pisan exprimait son infortune – celle d'une jeune femme que la mort du mari a rendue seule responsable de l'éducation de ses enfants.

Dans la poésie de François Villon la tendance à faire des poèmes avec sa vie trouve son apogée – ses poèmes sont l'expression de sa personnalité qui est loin d'être banale. Villon était étudiant, écolier, maître ès arts, clerc, comme il le dit lui-même, nous dirions aujourd'hui un intellectuel, quelqu'un qui appartenait à l'intelligensia et dont le niveau de culture était hors de commun. D'autre part, sa condition était misérable – il a connu la misère matérielle et morale : les infractions à la loi, un crime ont fait de lui un marginal. Ainsi, la culture de l'esprit et la misère de l'existence ont-ils formé la personnalité de Villon.

Son oeuvre se résume à peu de choses : *Le Petit Testament* écrit en 1456 et le *Grand Testament* écrit en 1461, sa dernière œuvre, beaucoup plus riche et complexe qui a fait sa renommée.

Le fait de donner à ses poèmes le titre de legs ou de testament prouve comment Villon était enraciné dans la culture de son temps, empreintée par la religion, le droit et la littérature, dans laquelle le testament est devenu un genre littéraire – le poème devenait témoignage par son contenu et pas sa forme<sup>1</sup>.

Le Moyen Âge, obsédé par la mort, en a donné la représentation à la fois sérieuse et, pour conjurer la peur, comique<sup>2</sup>. Cette duplicité se retrouvait aussi dans le genre de testament – il y avait le testament sérieux et la parodie : tel *Testament de l'âne* de Rutebeuf et *Testament par esbatement* d'E. Deschamps. La parodie du testament consistait à ce que le testateur faisait des legs impossibles à réaliser (parce qu'il léguait ce qu'il ne possédait pas), inutiles – car il faisait le don de ce que le légataire possédait, parfois en abondance ; et enfin dénigrants qui diminuaient la valeur du légataire<sup>3</sup>. Ainsi l'auteur se moquait-il d'un acte juridique, du légataire mais aussi de lui-même.

Le commencement du *Lais* reprend d'habituelles formules juridiques : Villon se présente comme un personnage dont le bon sens et la libre volonté ne peuvent pas être mis en doute :

Je, François Villon escollier,  
 Considérant de sens rassis  
 Le frain aux dents, franc au collier  
 Qu'on doit ses oeuvres conseiller (I, 2-5)<sup>4</sup>.

Mais en même temps, il dépasse le cadre des formules juridiques : en se référant à Végèce, écrivain militaire de la fin du IV<sup>e</sup> siècle après J.-C., « Sage Rommain, grant conseiller », et en suggérant qu'il va parler en noble chevalier – aussi prend-il un masque d'aristocrate. Ensuite, conformément aux lois du genre, il annonce qu'il va partir pour Angers et n'étant pas sûr d'en revenir, il établit « ce présent laiz ».

Tout de suite, il délaisse les formules juridiques pour reprendre le masque de chevalier : il explique que c'est le chagrin d'amour qui le fait partir

Cy me vint vouloir de briser  
 La très amoureuse prison  
 Qui souloit mon coeur desbriser (II, 6–8),

---

<sup>1</sup> V. Rossman, *François Villon : les concepts médiévaux du testament*, Paris, Delarge, 1976, p. 45.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 46–47.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>4</sup> F. Villon, *Œuvres complètes*, Paris, Classiques Garnier, 1951. Toutes les citations renvoient à cette édition.

ce qui rattache le discours à la tradition du congé d'amour, donc à la poésie courtoise. Ce lien se trouve renforcé par l'emploi du vocabulaire courtois : « l'amoureuse prison », la « joie », les « doux regrets », les « regards », mais soudainement, comme s'il se moquait de lui-même et du lecteur, il brise le charme qu'il vient de créer par l'expression de rancune et de haine :

Je me deul et plains aux cieulcs  
En requerant d'elle vengeance (III, 5-6),

par les épithètes défavorables à l'adresse de la bien-aimée « félone, dure », par l'impitoyable parodie du thème courtois du cœur qu'il envoie enchassé, tout en restant vivant, par des sous-entendus obscènes et, en fin, en mentionnant le rival heureux,

Autre que moi est en quelloingne (quenouille) (VII, 4).

Il laisse entendre qu'il n'a employé le discours courtois que pour le tourner en dérision et qu'il s'agit d'un déguisement qui lui va mal, parce que sa réalité est tout à fait différente: la relation n'était pas platonique, la bien-aimée n'était pas une dame inaccessible, mais une maîtresse infidèle.

Ainsi la parodie d'un thème conventionnel permet-elle d'évoquer la réalité, et d'autre part, dénonce l'insuffisance d'un code culturel, à savoir de la poésie courtoise, qui propose une vision incompatible avec la vie. Mais, tout de suite après cette courte irruption de la réalité brutale, le poète reprend le ton généreux d'un parfait amant et il pardonne à sa bien-aimée

Mais Dieu luy en face merci (X, 8).

Continuant sur ce ton de générosité il commence à léguer ; les legs qui suivent obéissent entièrement aux lois de la parodie : ils sont tous absurdes, tel son épée détenue en gage que le légataire devrait racheter pour pouvoir en bénéficier sans en avoir besoin, car il appartenait au milieu de noblesse de robe (XI). Ailleurs, il lègue ce qu'il ne pouvait pas avoir : il veut qu'on vende son haubert (peu importe qu'à cette époque aucun chevalier n'en portait depuis longtemps) et qu'on emploie l'argent reçu à assurer l'existence à Robert Valée, qui n'en avait pas besoin, étant lui-même riche. De même, il lègue ses gants et sa huque de soie : une des pièces les plus élégantes et sûrement très chère du costume masculin à Jacques Cardan, riche propriétaire parisien ; l'absurdité de ce legs est évidente : un écolier d'origine modeste ne pouvait pas avoir de huque ; par contre, un riche propriétaire avait les vêtements de luxe. Enfin, il y a un don dénigrant : au même Robert Valée, Villon lègue l'Art de Mémoire, faisant allusion à son manque d'intelligence, il veut assurer son existence en achetant pour

lui le poste d'un « secrétaire des Saints Innocents », d'après l'opinion courante de l'époque, le dernier des états pour qui sait tenir la plume.

D'autres legs ne sont pas seulement absurdes, mais aussi ironiques, l'ironie venant de l'opposition entre la richesse et la pauvreté. Lorsque Villon laisse son cœur à la dame (X, 5), lègue un branc d'acier (XI, 3), son haubert (XVI, 4), trois chiens (XVIII, 2), la garde de Nijon (XIX, 2) et le haume (XXII, 2), il évoque le monde chevaleresque : aventure, amour, équipement guerrier, chasse. Après avoir parlé en amoureux transi, il parle en prince infortuné qui distribue ses richesses imaginaires. Les legs absurdes créent une fausse image du pauvre écolier en le présentant comme un donateur : seigneur puissant, riche et généreux, générosité étant une vertu par excellence chevaleresque<sup>5</sup>. En réalité, ce qu'il prétend donner, est pour lui inaccessible, parce qu'il est pauvre et n'appartient pas à l'aristocratie. Ainsi Villon se moque-il de lui-même.

D'autre part, l'ironie qui repose sur l'opposition richesse / pauvreté s'applique aussi aux légataires; chaque fois que Villon emploie dans le *Laïs* le mot « pauvre », il le fait par antiphrase : « pauvre clerjot au Parlement » (XIV, 2) – R. Valée, procureur devant le parlement et la justice du Trésor, riche et allié à de puissantes familles de finances ; « trois petits enfants tous nus / [...] povres orphelins impourvus » (XXV, 2-4) sont respectivement : un riche épicier, spéculateur sur le sel; notaire au Châtelet, usurier ; prêteur sur gage ; « deux paouvres clerks parlans latin, paisibles enfants » (XXVIII, 3) sont deux chanoines de Nôtre-Dame vieux et riches.

Tout en prétendant donner sans avoir rien, Villon donne à ceux qui n'ont besoin de rien, tandis qu'il ne donne rien à de vrais pauvres :

Item je laisse aux hospitaux  
Mes chassis tissus d'araignée  
Et aux gisans sous les étaux  
Chascun sur l'oeil une grognée (XXX, 1-4),

en se donnant ainsi l'air d'un seigneur insensible et méprisant.

Cette illusion est soudainement détruite – par le son de la cloche de la Sorbonne qui rappelle à Villon qu'il n'habite pas un château princier mais dans un quartier universitaire, puis il s'entre-oublie pendant sa prière et, en décrivant cet état d'esprit, il dévoile son identité : il n'est pas chevalier, mais écolier et la réalité qu'il retrouve en sortant de l'oubli est celle d'un écolier pauvre et abandonné.

Or, l'évocation de la pauvreté et de l'abandon se trouve vite atténuée ; le poète semble reprendre le masque : il recourt à la formule juridique « au temps de ladite date », il se présente comme « le bien renommé Villon » qui vit modestement « ne mange figes ni date »<sup>6</sup>, et, s'il n'a

<sup>5</sup> J. Favier, *François Villon*, Paris, Fayard, 1982, p. 333.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 330.

qu'un peu de billon  
qui sera tantost à fin mis (XL, 7-8).

c'est parce qu'il a été généreux :

Il n'a tente ni pavillon  
Qu'il n'ayt laissé à ses amys (XL, 5-6).

La gaité et l'espièglerie l'ont emporté sur l'amertume et la détresse. Dans le *Lais* il n'y a pas encore de « pauvre Villon » mais un écolier qui, au bout de ses ressources, va commettre un délit, comme s'il voulait l'oublier, il se crée une réalité imaginaire : il joue au parfait amant et au prince généreux, mais en même temps il tient à souligner que ce n'est qu'un déguisement, un jeu : c'est pourquoi il est ironique à l'égard de l'amour courtois et de la générosité.

Pierre le Gentil dit que le poète dénigrait, bafouait ce qu'il n'avait aucune chance d'obtenir<sup>7</sup>. Ainsi, le rire ironique cachait-il la nostalgie d'une vie inaccessible pour quelqu'un qui vivait dans la pauvreté et qui bientôt vivrait aussi dans le déshonneur.

Cinq années qui se sont écoulées entre le *Lais* et le *Testament* ont été dures pour « un pauvre écolier ». L'expérience la plus douloureuse était le séjour en prison en été 1461; c'est de là que le poète a adressé à ses amis une épître dans laquelle il implorait leur secours dans un refrain désespéré :

Le laisserez là, le pauvre Villon ?

Il se plaint de son infortune, le mot « pauvre » est employé au sérieux. Le poète a changé, il se juge victime d'injustice : sa nouvelle image est celle du pauvre Villon et il s'apitoie sur son sort<sup>8</sup>.

Le *Lais* est le seul poème où Villon emploie le mot « pauvre » par plaisanterie. Dans tous les poèmes postérieurs, il l'emploie au sérieux : tels le *Débat du coeur et du corps*, et la *Double Ballade*. Dans la *Requête à Bourbon* où il s'exprime avec quelque légèreté – en offrant au prince son service en échange d'une bourse, il devait faire preuve de son art : d'où le jeu de dire l'inverse de ce qu'il pense. Mais il a laissé apparaître un ton sérieux et personnel : il se présente comme celui

[...] que travail a dompté  
A coups orbes, par force de batture (3-4),

<sup>7</sup> P. Le Gentil, *Villon*, Paris, Hatier, 1974, p. 39.

<sup>8</sup> J. Favier, *op. cit.*, p. 422.

et supplie, « par ceste humble escripture », une aide matérielle. Ce n'est plus un badinage comme si le poète voulait empêcher qu'une apparente désinvolture ne fît oublier sa misère.

L'emploi sérieux du mot « pauvre » lance le lecteur en plein *Testament* où le thème de la pauvreté domine<sup>9</sup>. Le *Testament* a été écrit lorsque Villon était condamné à quitter Paris. C'est peut-être à ce moment-là qu'il s'est rendu compte qu'il aurait pu faire autre chose de sa vie, et que son éducation le prédestinait à un status social plus avantageux. D'autre part, le haut niveau intellectuel et l'expérience d'une existence misérable lui ont permis de s'apercevoir de la divergence entre l'image de la vie présentée par la culture (religion, littérature) et la vie réelle. Dans le *Testament*, Villon confrontera la culture à la vie pour démontrer leur incompatibilité et pour plaider sa cause – celle d'un homme dont la vie était loin de tout idéal. Puisqu'il tient à se présenter comme un « bon folastre », il le fera ironiquement, en disant le contraire de ce qu'il veut faire entendre. Il va ironiser à l'égard de trois aspects principaux de la culture médiévale : religion et morale, littérature, droit. Tout d'abord il se moque du testament, acte juridique par lequel on dispose de ses biens après la mort, car il se dit plutôt pauvre que malade :

[...] foible je me sens  
Trop plus de biens que de santé (X, 1-2),

et les soucis qu'il a ne sont pas ceux de santé :

[...] moy, plus maigre que chimère  
Si je n'ay eu fièvre effimère  
Ce m'a faict divine clemence,  
Mais d'autre deuil et peine amère  
Je me tays (LXXIV, 4-8).

Les commentateurs sont d'accord qu'il s'agit de la dégradation de Villon du rang de clerc ce qui l'a mis en marge de la société. Ainsi Villon a signalé, tout au début, sa mauvaise situation matérielle et sociale.

Ensuite, comme la loi du genre l'exige, il se déclare sain d'esprit mais il se moque de lui – même en ajoutant que ses possibilités intellectuelles sont plutôt modestes :

Tant que je suis en mon plein sens  
Si peu que Dieu m'en a presté (X, 3-4),

n'empêche qu'il affirme d'entreprendre une oeuvre importante et unique

<sup>9</sup> V. Rossman, *op. cit.*, p. 54.

J'ay ce testament très estable  
 Faict, de dernière voulenté  
 Seul pour tout et irrevocable (X, 6-8).

On serait tenté de dire : une œuvre importante d'un homme qui ne l'est pas.

Il manque de sérieux lorsqu'il donne les dispositions concernant l'exécution du testament ; à Jean de Calais, qu'il ne connaît pas, il donne tous les pouvoirs : même celui d'annuler le testament (CLX, CLI, CLII). Les dispositions au sujet de l'enterrement sont, elles aussi, peu sérieuses : il veut être enterré là où c'est impossible (CLXIII) et, suivant les coutumes des riches, il veut un portrait funéraire (ibidem), l'inscription funéraire forgera sa mémoire d'un « bon folastre » (CLXIV).

Villon prend soin de distinguer le *Lais* du 1456 et le *Testament*, mais il tient à souligner que ce n'est pas pour révoquer les legs faits auparavant :

S'ainsi estoit qu'aucun n'eust pas  
 Receu le legs que je lui mande  
 J'ordonne qu'après mon trèspas  
 À mes hoirs en face demande (CLXVI, 5-8).

Les « héritiers » qu'il nomme sont des marchands chez qui il achetait de la nourriture en laissant tout son argent – une plaisanterie amère sur sa misère, l'ironie à l'égard de son testament. Il continue sur le même ton lorsqu'il emploie la formule : « Item j'ordonne et laisse » ensuite, il cite la formule d'Aristote que le corps « De terre vient, en terre tourne » (LXXVII) pour l'associer à une plaisanterie macabre :

Item mon corps, j'ordonne et laisse  
 À nostre grand mère la terre  
 Les vers n'y trouveront grand graisse  
 Trop lui a faict faim dure guerre (LXXVI, 1-4).

Encore une fois, il vient de parler de sa pauvreté – en plaisantant mais expressément.

Le poète n'a donc rien à léguer, son ironie à l'égard du testament vient de l'opposition entre la richesse et la pauvreté : un pauvre ne fait pas de testament – Villon, pauvre, le fait, parce que le testament est un discours d'un moribond, et comme le dit Villon, celui « qui meurt à ses lois de tout dire » (LXI, 8). Ainsi, il perçoit le testament non pas comme un acte de légation de biens, mais comme un acte qui garantit la liberté de la parole. La valeur de son testament vient de ce qu'il va dire.

L'association d'une citation savante à une plaisanterie macabre fait ressortir la supériorité de cette dernière : la citation exprime une vérité philosophique, si universelle que, par conséquent, sans importance pour un homme de la rue. La

plaisanterie évoque un destin humain individuel, celui de Villon, un destin qui n'est pas forcément universel, mais qui peut être fréquent et qui ne laisse personne indifférent. La citation parle du corps après la mort, la plaisanterie de l'infortune d'un homme de son vivant. La supériorité de la vie par rapport à la culture est confirmée, encore une fois, lorsque Villon avoue que les souffrances qu'il a vécues lui ont appris plus sur la vie que les commentaires philosophiques :

Labour et griefs cheminemens  
 Travail mes lubres sentimens  
 [...]
 M'ouvrir plus que tous les Commens  
 D'Averroys sur Aristote (XII, 4-5, 7-8).

C'est avec cette finesse d'esprit acquise par la souffrance qu'il va dévisager les différents aspects de la culture et leur rapport à la vie.

Le *Testament* commence par le récit de l'injustice : Villon vient de passer l'été en prison par suite de la décision de l'évêque Thibaut d'Aussigny. Puisque celui qui s'est montré injuste et impitoyable était un homme d'Église, Villon se réfère au discours religieux et tient à se présenter comme un chrétien qui vit selon l'Évangile. Or, tout bon chrétien doit pardonner, prier même pour ses ennemis et ne pas oublier que Dieu lui pardonnera à condition que lui-même, il pardonne à ceux qui l'ont offensé. C'est pourquoi Villon remet sa vengeance à Dieu :

Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté (II, 8)  
 [...]
 Tel luy soit à l'ame et au corps. (III, 8).

Et comme il évoque les dures conditions d'emprisonnement, il est évident qu'il souhaite à l'évêque le châtement temporel et éternel :

S'il m'a esté dur et cruel  
 [...]
 Je vueil que le Dieu éternel  
 Luy soit doncq'semblable à ce compte (IV, 1, 3-4).

Villon remet sa vengeance à Dieu pour en être plus sûr, non parce qu'il a pardonné.

Son conformisme est aussi ironique lorsqu'il promet de prier pour l'évêque – il fera prière de Picards (hérétiques qui rejetaient la prière) – la promesse revient au refus. Pour une prière catholique, Villon choisira le septième verset du psaume CVIII : « que ses jours soient comptés et qu'un autre ait sa charge » – la prière devient une malédiction. L'ironie vient de l'opposition entre l'esprit de la religion et l'intention dans laquelle le discours religieux est employé, l'opposition entre le pardon et la rancune, l'amour et la haine. La religion chrétienne est celle du

pardon, mais Villon n'a pas l'intention de pardonner. S'il se réfère au vocabulaire religieux, c'est pour se donner l'air d'un bon chrétien, mais ses sentiments s'opposent à l'esprit chrétien. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'ils résultent de l'expérience d'injustice infligée par un homme d'Église. Le discours du poète et la conduite de l'évêque dénoncent l'écart entre la religion et la vie qui sont deux réalités distinctes. La présence de la parole évangélique ne signifie pas la présence de l'esprit d'Évangile.

C'est peut-être pour cela que Villon se moque du message religieux et le rabaisse. En évoquant l'image comique du Riche qui suce le doigt de Lazare pour se désaltérer (LXXIII) il en conclut qu'en enfer la boisson doit être chère, et que Dieu garde les ivrognes de s'y trouver.

Il n'est pas moins ironique lorsqu'il veut se montrer reconnaissant au Roi qui l'a libéré de la prison, car « Bienfait ne se doit pas oublier » (XI, 8), mais les souhaits adressés au Roi sont ambiguës : il souhaite de nombreux enfants, « concez en ventre nuptial » (IX, 4), ajoute-il ; il ne lui souhaite ni force, ni courage parce que le Roi « en a trop », il lui souhaite « De Salomon l'honneur et gloire » (VIII, 3), à savoir, de la sagesse et l'âge de Mathusalem « Afin que de luy soit mémoire » (VIII, 7). Ainsi s'acquitte-il du devoir de reconnaissance, le manque d'enthousiasme trahissant l'amertume. Le Roi l'a libéré de la prison sans rien faire pour « changer sa fortune en bonne » comme l'avait fait Alexandre le Grand pour Diomède. Villon ne doute point qu'il faut être reconnaissant, mais souvent, dans la vie, un bienfait ne l'est qu'à moitié, aussi la reconnaissance n'est-elle pas spontanée. Là encore, l'expérience individuelle s'oppose à une règle générale.

Ensuite, Villon dénonce l'écart entre la poésie et la vie. Bien qu'il ait renoncé au thème de la pauvreté, matière « ennuyeuse et déplaisante » (XXIV, 4), il continue à en parler. Par conséquent il fait de la poésie avec le thème de la pauvreté. La contradiction n'est qu'apparante : le thème répudié ne convenait pas à la poésie courtoise, conventionnelle et aristocratique, mais lorsque Villon parle de sa misère, il renoue avec la tradition de Rutebeuf. Ainsi, en créant des poèmes sur un thème exclu de la poésie courtoise, Villon dénonce l'insuffisance de celle-ci et son incompatibilité avec la vie. Il ridiculise l'un des thèmes courtois : les « amants doivent être larges » (CXVI), en insinuant que l'argent sera gagné par des opérations malhonnêtes. Il envoie une ballade à sa « chère Rose », mais cette désignation symbolique remontant au *Roman de la Rose* ne l'empêche pas de présenter la destinataire sous un jour particulièrement défavorable – il ne lui laisse ni cœur ni foi parce qu'elle aimerait mieux de l'argent (LXXX). Dans une ballade qu'il écrit pour s'acquitter « Envers Amour plus qu'envers elle » (LXXXII) chaque vers se termine par en lettre « R », considérée, au Moyen Âge, comme celle de cruauté et d'hypocrisie. Le texte abonde en accusations et reproches, le messenger chargé de transmettre le poème d'amour est un policier

débauché dont les paroles de salutation seront loin d'être courtoises : « Orde paillarde, d'où viens-tu ? » (LXXXIII, 8). Le poème traduit l'amertume et le chagrin d'amour au lieu de la joie d'aimer et substitue à l'apologie d'une femme idéale l'invective contre une maîtresse vénale et cupide, opposant ainsi l'expérience personnelle à la convention. Le nom symbolique provenant d'une tradition apologétique et donné à une femme diffamée ridiculise cette tradition en démontrant son caractère artificiel et l'incompatibilité avec la vie.

L'auteur du *Testament* parle beaucoup de la pauvreté ; l'histoire d'Alexandre et de Diomède prouve qu'il ne la considérait pas comme vertu, mais comme source du mal :

[...] en grand pauvreté  
 [...] Ne gist pas trop grand loyauté (XIX, 6, 8).  
 Nécessité faict gens mesprendre  
 Et faim saillir le loup de bois (XXI, 7, 8).

La misère est donc une circonstance atténuante ; les pauvres ne pouvant pas troubler l'ordre du monde, les punir ne sert à rien. Ce sont les puissants qui peuvent changer le cours de choses, comme le montre l'histoire citée qui prouve que la pauvreté n'est pas inévitable – c'est un problème à résoudre par les hommes – et remet en cause toute évaluation morale, démontrant que la conduite humaine ne résulte pas des vertus, mais de la situation matérielle, celle-ci dépendant souvent du hasard.

En demandant :

Où sont les gratieux gallans  
 Que je suyvoye au temps jadis (XXIX, 1-2),

Villon reprend le thème de *ubi sunt* et l'associe à non pas à celui de la fuite du temps mais à celui de la pauvreté : il répond que les morts ne l'intéressent pas : « D'eux n'est plus rien maintenant » (XIX), mais les vivants dont les uns sont « grands seigneurs et maîtres » (XXXII), les autres « mendient tout nus et / Et pain ne voient qu'aux fenêtres » (XXX, 3-4) ; à ceux-ci, il souhaite de la patience, car il n'espère pour eux aucun changement, pour lui-même non plus. Il est pauvre comme l'étaient ses ancêtres :

Pauvre je suis de ma jeunesse  
 De pauvre et petite extrace (XXXV, 1-2).

À son cœur qui lui dit que le vrai bien, n'est pas la richesse, mais la vie :

Myeulx vaut vivre soubz gros bureaux  
 Pauvre, qu'avoir esté seigneur

Et pourrir soubz riches tumbauleux (XXXVI, 6-8).

Villon répond qu'il est conscient que la « mort saisit tous sans exception » (XXXIX, 8), les trois ballades qui suivent font voir le néant de la vie et la vanité de ses honneurs en face de la mort égalitaire. On pourrait penser que le vieux thème *De contemptu mundi* a triomphé. Mais le poète est vigilant : tous sont mortels, lui, n'étant pas « fils d'ange », l'est aussi, mais il a trop souffert pour négliger ce qui fait la qualité de la vie :

Mourrais-je pas, ouy se Dieu plaist  
 Mais que j'aye fait mes estrenes  
 L'honneste mort ne me desplaist [XLII, 6-8].

Pourvu que j'aie quelque succès dans ma vie, j'accepte la mort en souhaitant qu'elle soit celle d'un homme honnête, non pas infamante, celle d'un condamné « occis par justice » à laquelle mène souvent une vie marquée par la pauvreté et les échecs.

Ainsi la leçon tourne court, le thème moral est tourné en dérision, car son incompatibilité avec la réalité est évidente. Non seulement la mort inévitable ne diminue pas l'importance du succès dans la vie mais c'est la qualité de la vie qui décide de la façon de mourir qui n'est pas la même pour tous. L'échec du thème moral confronté à la vie et à l'expérience individuelle est total. Il vient de ce que le poète analyse ce thème du point de vue entièrement terrestre, temporel ; il semble ignorer la vie éternelle ; ce qui compte pour lui, c'est la vie sur la terre. La mort n'est pas pour lui un passage à un autre monde, plus important. Elle est la fin et son image correspond à celle de la vie.

Villon commence alors à se moquer et à dénigrer le topos traditionnel qui, d'après lui, n'est bon que pour reconforter « un pauvre vieillard » qui n'est qu'un « vieil singe », « déplaisant », supportable à condition qu'il se taise. Pour l'abaisser encore plus, le poète l'introduit dans les regrets des vieilles prostituées que la fuite du temps n'invite pas à penser ni à la mort, ni à la vie éternelle, mais à regretter leurs charmes. *Les regrets de la Belle Haulmière* qui se demande désespérément où sont « front poli, cheveux blonds, gentes épaules menues, petits tétins, hanches charnues » et ainsi de suite font développer le thème de *ubi sunt* du point de vue biologique. La conclusion a le même caractère : puisque le temps passe et la mort attend tous, il faut d'autant plus s'intéresser à la vie et profiter de la jeunesse, dans la *Ballade de la Belle Haulmière aux filles de joie* ce conseil veut dire : profitez des hommes, grâce à vos charmes, gagnez assez d'argent pour éviter la pauvreté en vieillesse.

À l'éventuelle objection que celles qui parlent sont des « femmes diffamées » qui n'aiment que pour l'argent « Et rien quand bourse pleure » (XLIX, 4) et que les hommes honnêtes devraient éviter, Villon répond que, au début, toutes les

femmes étaient chastes et honnêtes, mais, après avoir connu l'amour, elles ont laissé leur premier amant pour en chercher d'autres, car

[...] c'est nature féminine  
Qui tout homme voudroit aimer (LIII, 3-4).

Il n'y a donc aucun critère moral, aucune distinction entre les femmes honnêtes et « diffamées » : elles sont toutes pareilles, car c'est l'instinct qui les pousse vers les hommes. Villon prend parti de la nature ; il envisage l'amour dans le contexte naturel – c'est une pulsion à laquelle tous obéissent. Contrairement à la théorie de l'amour courtois, c'est un jeu où il n'y a aucune règle, « Toute foy y est violée » (LIV), et où les hommes sont toujours perdants et où les femmes gagnent toujours :

Or ont les fols amans le bond  
Et les dames prins la vollée (LIV, 1-2).

Salomon, Orphée, le roi David, Saint Jean-Baptiste ont tous été victimes des femmes et de l'amour. Et pourtant, personne ne consentirait à y renoncer. Ensuite, Villon déclare qu'il renonce à l'amour et commence à léguer.

Les legs sont aussi absurdes que ceux du *Lais*, mais ils sont plus agressifs ; il y en a plus qui sont vindicatifs, obscènes, dénigrants ou malveillants. Ce n'est pas la moquerie mais la malveillance qui domine. Villon déteste les gens et le monde où il n'a pas trouvé sa place. Dans le *Lais* il essayait encore de jouer ; dans le *Testament* il parle ouvertement de sa misère. Mais le caractère personnel du *Testament* ne vient pas que de tels aveux. Villon y lègue l'anthologie de ses oeuvres ; ainsi le *Testament* devient-il le témoignage de son art dans sa diversité – celle de sujets et d'inspirations. Il y a une émouvante *Ballade pour prier Nôtre-Dame* qui est une prière sérieuse, sincère, émouvante, et l'autre, inspirée de l'histoire biblique, qui est une prière parodique *Ballade et Oraison pour J. Cotart*, il y en a qui chante le bonheur conjugal et l'autre qui traite des amours entre une prostituée et un proxénète. Pour traiter des sujets aussi bien sublimes qu'ordinaires, Villon a privilégié la ballade, une forme artistique fort exigeante. La thématique est aussi variée que la nature et, tout comme dans la vie, le sublime y côtoie l'ordinaire. Ainsi, le *Testament* offre-il la poétique qui sert à présenter une nouvelle vision du monde. Le poète oppose son expérience à la culture médiévale qui aspirait à l'idéal, donnait des normes générales, se référait au texte, par conséquent, se détachait de la vie. Puisque les thèmes culturels sont étrangers à la vie, il les juge sans valeur. Il ne les critique pas, il est ironique, il fait semblant de les accepter, pour les ridiculiser. Il emploie leur vocabulaire pour dire l'inverse. Il s'en moque. « Le rire est le propre de l'homme » dira Rabelais un siècle plus tard. Le rire de Villon n'est pas le rire grossier des fabliaux ni des farces. Il

manifeste l'attitude intellectuelle de celui qui, grâce à sa culture d'esprit, comprend la vie et la culture, est capable de garder la distance et juger librement. Le *Testament* témoigne de l'art et de la personnalité de Villon. Montaigne a dit : « je suis moi-même matière de mon livre », notre poète aurait pu dire: « je suis moi-même matière de ma poésie ».

*Krystyna Antkowiak*

### **ŚMIECH JAKO REAKCJA NA DOŚWIADCZENIE NĘDZY W POEZJI FRANÇOIS VILLONA**

Począwszy od XIII wieku, w poezji francuskiej pojawiają się akcenty osobiste. Tym, co skłoniło poetów do porzucenia tradycyjnych toposów, była trudna sytuacja materialna bądź życiowa. Poezja Franciszka Villona stanowi apogeum tej tendencji, z tą różnicą, że osobisty charakter jego poezji wynika nie tylko z aluzji do wydarzeń z życia, ale również z faktu, iż poeta wyraża swój stosunek do obowiązujących ówczesnie kodów kulturowych. Jest to spojrzenie na kulturę z punktu widzenia człowieka, który zaznał w swoim życiu zarówno nędzy moralnej jak i materialnej, i którego poziom intelektualny pozwalał na dystans zarówno wobec życia, jak i wobec kultury. Skutkiem takiego spojrzenia jest stwierdzenie rozbieżności między życiem a jego obrazem w kulturze, co poeta kwituje ironicznym śmiechem.